



Commune de PLOUGONVELIN Conseil Municipal du 29 février 2016

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers en exercice : **27**

Nombre de Conseillers présents : 20 (Quorum : 14)

Nombre de Conseillers présents et représentés : 26

Date convocation du Conseil : 22 février 2016

Le conseil municipal de Plougonvelin, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20h30 à l'Hippocampe sous la présidence de Monsieur Bernard GOUEREC.

ETAIENT PRESENTS :

GOUEREC Bernard

AUDREN Bertrand

BELLEC Hélène

CORRE Stéphane

CALVEZ Christine

KUHN Audrey

PRUNIER Patrick

LEPOITTEVIN Myriam

APPRIOU Michèle

MARTIN Céline

POCHIC Gildas

RAGUENES Alain

SALIOU Séverine

GUEGUEN David

QUERAN Véronique

ELLEGOET Simone

QUÉRÉ Raymond

DESHORS Annick

QUELEN Jean-Jacques

LE BORGNE Jean-Yves

PROCURATION :

M. DUROSE qui a donné procuration à M. GOUEREC

Mme LE GOFF qui a donné procuration à Mme KUHN

M. BILLY qui a donné procuration à Mme CALVEZ

Mme FLOURY qui a donné procuration à Mme SALIOU

M. BACOR qui a donné procuration à Mme DESHORS

Mme BERTHELOT qui a donné procuration à Mme ELLEGOET

M. BIZIEN

Secrétaire de séance : Mme LE POITTEVIN a été nommée secrétaire de séance.

A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

N° 13/2016 - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR 2015 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Les comptes de gestion établis par le receveur municipal, retraçant les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice 2015 pour le budget principal et les budgets annexes (centre de loisirs aquatiques, maison de l'enfance, centre Keraudy) concordent avec les résultats du compte administratif 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du receveur municipal.

N° 14/2016 - COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2015 - MAISON DE L'ENFANCE

L'adjoint aux Finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015. Le détail des comptes a été adressé aux conseillers avec la note de synthèse.

L'exercice clos dégage un excédent de fonctionnement de 3.755,09 €, et cela sans aucune subvention du budget principal (40.000 € inscrit au budget primitif).

C. Calvez : La baisse des charges de personnel par rapport aux prévisions est-elle due aux arrêts maladies ?

B. Audren : Non, cela n'a pas d'impact sur les dépenses, car en cas d'arrêt maladie, on perçoit en compensation des recettes supplémentaires en fonctionnement (atténuations de charges). Cette baisse provient simplement du fait que les dépenses de personnel avaient été évaluées prudemment.

M. le Maire ayant quitté la salle, comme le veut le règlement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à 19 voix pour et 6 abstentions, le Compte Administratif 2015 du Budget de la Maison de l'enfance arrêté comme suit :

	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement
Maison de l'Enfance	Excédent 3 755,09	-

N° 15/2016 - COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2015 - CENTRE DE LOISIRS AQUATIQUES

L'adjoint aux Finances présente les comptes du budget du centre de loisirs aquatiques pour l'exercice 2015, lesquels font apparaître un excédent de fonctionnement de 211.055 € et un déficit d'investissement (avant affectation du résultat de fonctionnement) de 29 181,94 €. Le détail des comptes a été adressé aux conseillers avec la note de synthèse.

La subvention d'équilibre versée en 2015 par le budget principal est de 440.654 €.

L'adjoint aux finances indique que pour l'année 2015, les recettes d'exploitation ont augmenté de 9% par rapport à l'année dernière. Il s'agit de la meilleure année depuis la réouverture de la piscine en 2010. C'est même la première année où les recettes d'exploitation sont supérieures aux prévisions. Cela démontre que les efforts entrepris depuis 2014 sur la communication portent leurs fruits.

A. Deshors : Intervention A. DESHORS : vous n'arrêtez pas de critiquer la gestion de l'équipe précédente, c'est de bonne guerre, mais pour la dotation aux dépréciations de l'actif, vous avez inscrit des provisions en 2014 et 2015. Il faut savoir que cette somme correspond en réalité à une commande faite avant 2008 en l'absence de service fait. Le titre de recettes a été émis en 2008 afin que la personne qui avait perçu cet argent rembourse ce qu'elle avait perçu indûment.

B. Audren : Justement, quand on a en 2014, une créance qui est depuis 6 ans inscrite au budget, en recettes, et qui n'a pas encore été recouvrée, cela signifie sur un plan comptable que cette créance est douteuse. Il est donc obligatoire d'inscrire une provision. Vous ne l'avez pas fait (alors que vous auriez dû le faire), afin d'améliorer artificiellement la présentation de ce budget.

Vous aviez des prévisions en début d'année qui étaient irréalistes et cela vous permettait d'afficher une subvention d'équilibre qui en réalité ne correspondait pas à ce qu'elle devait être.

Je rappelle qu'en 2014, l'opposition de l'époque avait attiré votre attention sur le fait que le budget du centre de loisirs n'était pas voté en équilibre et c'est malheureusement ce que le sous-préfet avait

ultérieurement confirmé : 250 000 € de déséquilibre. Il a fallu en urgence en avril 2014 voter une décision modificative, afin d'augmenter la subvention d'équilibre.

C. Calvez : Il est vrai que lors du mandat précédent, chaque année, les entrées étaient gonflées à outrance, les chiffres n'étaient pas réalistes.

A. Deshors : En ce qui concerne le vol de l'été 2015, portait-il uniquement sur du numéraire ou y avait-il également des chèques ?

B. Audren : Numéraires, chèques, chèques-vacances, mais j'avais déjà répondu à cette question en juillet 2015. En ce qui concerne les chèques, comme tu le sais, on ne pourra pas retrouver leurs émetteurs.

B. Gouerec : Quoiqu'il en soit, l'auteur du vol a été retrouvé, grâce d'ailleurs à la vidéo-protection. Il a récemment été jugé et il a été condamné à indemniser la Commune du préjudice subi.

M. le Maire ayant quitté la salle, comme le veut le règlement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à 18 voix pour et 1 voix contre et 6 abstentions, le Compte Administratif 2015 du Budget Centre de Loisirs Aquatiques arrêté comme suit :

	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement
Centre de Loisirs Aquatiques	Excédent 211 055,55	Déficit 29 181,94

N° 16/2016 - COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2015 - CENTRE CULTUREL KERAUDY

M. AUDREN présente les comptes du budget du centre culturel Kéraudy pour l'exercice 2015. Le détail des comptes a été adressé aux conseillers avec la note de synthèse.

L'exercice clos dégage un excédent de fonctionnement de 1.551,40 €, avec une subvention du budget principal de 59.600 € (contre 111.630 € prévu).

M. le Maire ayant quitté la salle, comme le veut le règlement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à 18 voix pour et 1 voix contre et 6 abstentions, le Compte Administratif 2015 du Centre Culturel Kéraudy arrêté comme suit :

	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement
Centre Culturel Keraudy.	Excédent 1 551,40	-

N° 17/2016 - COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2015 - BUDGET PRINCIPAL

L'adjoint aux Finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015, lesquelles font apparaître un excédent de fonctionnement de 1.264.910,47 € et un déficit d'investissement (avant affectation du résultat de fonctionnement) de 467.907,90 €. Le détail des comptes a été adressé aux conseillers avec la note de synthèse.

A. Deshors : Des remarques au sujet du fonctionnement, on relève que les charges à caractère général ont globalement augmenté de 20 000 € par rapport à 2014, malgré la baisse des coûts du combustible -50%, certaines dépenses en particulier ont considérablement augmenté : les frais de réception, frais

d'affranchissement, entretien du linge, entretien réparation matériel. Par contre, on note une baisse très importante des dépenses d'entretien des voies et réseaux, des denrées alimentaires pour la cantine. Comment justifiez-vous des hausses d'un côté et des baisses importantes de l'autre?

B. Audren : J'ai déjà donné les informations en présentant ces comptes, ainsi qu'en commission finances. S'agissant du matériel, il s'agit d'un matériel ancien, et il est donc plus coûteux à entretenir. Pour la cantine, les recettes sont plus faibles, car il y a eu moins de monde à la fréquenter pendant les travaux. C'est ce qui explique également que dans le même temps, les achats en denrées alimentaires soient plus faibles. S'agissant de l'entretien du linge, les dépenses sont plus importantes qu'au budget primitif, mais moins importantes que l'année dernière. En ce qui concerne, les frais de réception (17.401 €), il y a eu plusieurs départs d'agents, cette année, ce qui explique qu'ils soient plus importants que l'année dernière. Mais sur ce sujet, peux-tu me rappeler Annick, le montant des frais de réceptions en 2010 ?

A, Deshors : non, je ne les ai pas.

B. Audren : moi je les ai, ils s'élevaient à près de 17.000 €.

A, Deshors : Je ne suis pas adjointe aux finances, on va arrêter ce jeu-là, je demande que l'on respecte l'opposition. Charges de personnel : je signale une hausse de 50 000€ par rapport à 2014, en particulier hausse du personnel extérieur + 17 000€ je ne crois pas que l'on en ait parlé, de quoi il s'agit ?

B. Audren : On trouve dans ce poste : Noël des écoles, rémunération d'un éducateur sportif, mise à disposition d'un agent par le CDG suite au départ de Florence KERGONOU pour la remplacer ponctuellement, surveillance des plages par le SDIS, le maître-chien pendant l'été.

A. Deshors : S'agissant de l'atténuation des produits, ce n'est pas vraiment une dépense, ni une atténuation d'ordre, ce sont des sommes reversées à la CCPI pour compenser l'insuffisance de produits de taxe professionnelle sur la commune de Plougonvelin.

B. Audren : je n'ai pas dit que c'était une opération d'ordre.

A. Deshors : si, pour ça tu l'as dit. En recettes de fonctionnement, on nous avait promis lors de l'examen du budget primitif, le bilan annuel de la gestion des mouillages, est ce que le Maire l'a reçu de la part de l'Apab ?

B.Gouerec : Non, on ne l'a pas encore reçu, car l'AG de l'APAB aura lieu le 3 ou 4 avril.

A.Deshors : On nous l'avait promis pour maintenant, j'espère qu'on l'aura très prochainement. La cantine, il y a moins de recette que prévu, c'est le nombre de repas qui est en baisse ou l'incidence due au quotient familial ?

B. Gouerec : Moins de repas pendant les travaux, mais il a déjà été répondu à cette question.

A.Khun : La baisse du quotient familial n'a pas influencé les recettes. Par contre cela a bien diminué le travail d'Estelle à l'accueil, car les parents passaient auparavant 3 ou 4 fois pour ramener tous les justificatifs. Maintenant, ils apportent leur attestation de quotient familial et c'est un gain de temps considérable pour tout le monde.

A.Deshors : lors du précédent conseil, nous vous demandions le cout réel du skatepark.

A.Khun : En TTC, le module béton : 35 000€, l'enrobé : 15 000€, la clôture : 4 000€, avec une subvention de la CCPI de 4.000€.

B.Gouerec : la subvention passe par la CCPI, mais elle versée par le département.

A.Deshors : Pourra-t-on avoir le bilan financier de la barrière des campings cars et le coût total?

B.Gouerec : Certainement, on pourra vous le fournir.

B.Audren : Pourquoi ne posez-vous pas ces questions en commission ? On vous donnera les chiffres lors du prochain conseil.

A.Deshors : Pour la vidéo protection aussi ?

B.Gouerec : On vous donnera le coût total lors du prochain conseil.

A.Deshors : Ce serait intéressant d'avoir tout ça, ainsi que l'amortissement de la barrière.

B.Gouerec : il faut savoir que l'on est très satisfait de ces investissements, que ce soit la vidéo, l'aire de camping-car, les recettes des campings cars vont être très sérieusement augmentées. Les voleurs de la piscine ont été retrouvés grâce à la vidéo-protection.

A.Deshors : pouvez-vous nous expliquer la différence entre le montant de la taxe d'aménagement figurant en page 21 colonne 3 et celui figurant en annexe page 24 ?

B.Audren : Je ne peux pas te répondre maintenant ; par contre la recette perçue par la Commune est bien de 150 000€, je te donnerai la réponse d'ici le prochain conseil.

A.Deshors : Le cout total du réaménagement des mouillages concerne combien de mouillages et quelle est la durée d'amortissement ?

B.Audren : Cela ressemble à une commission finances, mais tu ne poses aucune question en commission ! Les livres comptables sont à votre disposition et peuvent être consultés, ce n'était pas le cas lors du mandat précédent, tout est transparent.

B.Gouerec : Pour les mouillages, l'objectif est de récupérer la taxe sur la totalité des corps morts et d'arriver au plus près de l'autorisation d'occupation temporaire, c'est à dire 300 environ, car aujourd'hui la commune paie des taxes sur la totalité des mouillages autorisés et nous n'avons que 250 ou 270 usagers qui paient la taxe.

M. le Maire ayant quitté la salle, comme le veut le règlement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à 18 voix pour et 1 voix contre et 6 abstentions, le Compte Administratif 2015 du Budget Principal arrêté comme suit :

	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement
Commune	Excédent 1 264 910,47	Déficit 467 907,90

N° 18/2016 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES

Selon l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune pendant l'exercice budgétaire de l'année, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Le bilan de ces dossiers fait apparaître :

- **Acquisitions (TOTAL : 2 385.68 €) :**

ADRESSE	PARCELLE	SURFACE	PRIX	ACQUIS A
Vallée du Stang	C 1186	19 m ²	1 031.88 €	Consorts LE GUEN
Lot Les Hameaux de Kervezennoc	ZK 532 (intégration de voirie)	5 668 m ²	616.85 €	SARL Les Terrains de l'Iroise
Impasse de l'Argoat	Intégration de voirie	905 m ²	736.85€	Par M. BALCON, M. et Mme GUENA et la SCI JDL

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du bilan des cessions et des acquisitions immobilières réalisées en 2015 par la Commune au titre du budget principal qui sera annexé au Compte Administratif 2015 conformément à la réglementation.

N° 19/2016 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le maire expose que l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales revenant à la commune pour l'exercice 2016 n'a pas été reçu.

Cependant, le budget primitif a été voté le 25 janvier 2016 en prenant en compte une progression des bases d'imposition, mais sans augmentation des taux.

Le conseil municipal, à 19 voix pour et 7 abstentions, décide de maintenir les taux d'imposition 2016 au même niveau qu'en 2015, à savoir :

- **Taxe d'habitation :** 20,46 %
- **Taxe sur le foncier bâti :** 23,22 %
- **Taxe sur le foncier non bâti :** 44,77 %

N° 20/2016 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES

Le maire expose que l'ouverture des marchés de l'énergie a pour conséquence la disparition programmée de certains tarifs réglementés de vente de fourniture d'électricité et de gaz. Dans la pratique, il ne restera à compter du 1^{er} janvier 2016, que les particuliers et les petits professionnels pour le gaz et l'électricité à

pouvoir encore bénéficier des tarifs régulés. Cette disparition programmée des tarifs réglementés de vente impose donc aux personnes publiques de s'organiser pour choisir un fournisseur d'énergie.

Le SDEF, acteur incontournable du secteur de l'énergie dans le Finistère, propose à la commune d'adhérer à un groupement de commandes d'énergie dans lequel il agira comme coordonnateur et ce, à titre gratuit pour les collectivités. Le syndicat dispose en effet de l'expertise juridique, technique et financière indispensable pour mener à bien cette mission rendue nécessaire par le code de l'énergie de choisir le meilleur fournisseur pour notre territoire.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies (gaz naturel, électricité, autres) pour les besoins de la commune, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'adhérer au groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics.
- d'autoriser le maire à signer la convention et ses éventuels avenants, pour formaliser la constitution du groupement ainsi que son fonctionnement.

N° 21/2016 - MOTION EN SOUTIEN A LA FILIERE AGRICOLE, AUX AGRICULTEURS ET A LEURS FAMILLES ADRESSE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, AU GOUVERNEMENT ET AUX PARLEMENTAIRES

Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations. Cette crise affecte les différents types d'élevage et toutes les productions. Nos agriculteurs, malgré leurs investissements en temps de travail et en argent pour moderniser leurs exploitations et les mettre aux normes, sont confrontés à une insuffisance de revenus et à un manque de trésorerie.

La crise actuelle est structurelle et ne date pas d'aujourd'hui. Face à la détresse de la profession agricole et face à l'enjeu économique pour notre territoire, il importe à présent d'agir.

Les élus communaux et communautaires du Pays d'Iroise, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire sur leurs communes, manifestent leur solidarité et leur soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles, en marquant à la fois leur attachement au respect des biens et des personnes et à l'ordre républicain mais aussi à la vertu du dialogue et de la négociation pour rechercher les solutions à cette crise.

L'agriculture revêt un caractère primordial dans l'aménagement de notre territoire rural et dans l'équilibre économique de notre Région.

La Bretagne, et spécialement le territoire de la communauté de communes du Pays d'Iroise, est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole. La profession agricole est également une composante importante pour l'aménagement de notre territoire.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Localement, ils proposent de mettre en œuvre un groupe de travail pour étudier collectivement les mesures à même de faciliter la vie et la viabilité économique des exploitations agricoles, que ce soit en termes de foncier, de débouchés, etc.

Cela étant, l'enjeu agricole dépasse largement le territoire communautaire. Aussi, Ils invitent tous les élus locaux, régionaux et nationaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe.

R. QUERE : Je suis moi-même fils d'exploitants agricoles et je connais les problématiques auxquelles les agriculteurs sont confrontés. Néanmoins, ces difficultés ne justifient pas les violences et dégradations commises, car au final ce sont les contribuables qui en pâtissent. C'est contre-productif et cela représente un coût pour la collectivité.

Réponse de B. GOUEREC (Suite à la question de R. QUERE qui demande l'avis personnel du maire) : il est difficile de contenir des gens qui n'ont plus rien à perdre, mais bien sûr que je condamne.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la motion présentée et entend réaffirmer son attachement profond à la profession agricole dont l'activité maille le territoire communautaire et demande la mise en place urgente des soutiens conjoncturels et structurels en direction de cette profession de la part des pouvoirs publics et en particulier de la Région, de l'Etat et de l'Europe.

N° 22/2016 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

La commune est saisie de la déclaration d'intention d'aliéner pour le terrain suivant :

PARCELLES	SUPERFICIE (m²)	LIEUDIT	PRIX DE VENTE
C 1260	1261	50, rue de Lesminily	230 000 €

R.Quéré : il n'y a pas de plan dans le dossier.

B.Gouerec : Il s'agit d'un oubli. Ceci étant tu sais très bien où se situe cette parcelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à l'utilisation du droit de préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner précitée.

DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Rénovation du sol de la salle de spectacle du centre culturel Keraudy : Signature d'un avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre avec la société ECMO pour un montant de 8 700 € HT soit un nouveau montant total de marché de 32 470 € HT.
- Avenant au marché de fourniture de corps-morts : prolongation de délais de livraison.
- Autorisation à défendre les intérêts de la commune dans la requête déposée devant la Cour Administrative de NANTES sur la requête d'appel de Monsieur Didier VERGOS à l'encontre du jugement

QUESTIONS DIVERSES

R.Quéré : Quels travaux sont prévus à Bertheaume ? Rien n'a été évoqué en commission de travaux.

B.Gouerec : Peinture des casemates, entretien général et réaménagement de l'accueil.

R.Quéré : Qu'est devenue l'association des sous-marins ?

B.Gouerec : Elle est installée dans deux casemates. Cela va permettre à l'office de tourisme d'installer une véritable boutique dans la casemate principale.

A.Deshors : On entre par le coté latéral ?

B.Gouerec : coté est.

R.Quéré : La maison du gardien à Bertheaume, avez-vous un projet ? Car cette maison qui tombait en ruines a été rénovée à grands frais, et depuis 2 ans, vous l'abandonnez sans finir les travaux et sans aucune utilisation. Que comptez-vous faire ?

B.Gouerec : L'on y réfléchit, mais il n'y a pas d'électricité, pas de toilettes et les pièces sont très petites. Quel était votre projet quand vous aviez décidé de la rénover ?

R. Quéré : c'était prévu pour des associations et des expositions.

S. Corre : Lors de l'inauguration avec le crédit agricole, ce dernier a été surpris de l'état de la maison, seul le gros œuvre a été réalisé ! S'il avait su, il ne l'aurait pas subventionnée.

R. Quéré : Concernant les dégâts au Trez-hir sur le front de mer, vous pensez rénover ou laisser en l'état ?

B. Gouerec (sur un ton ironique) : on laisse comme cela bien sûr !

R. Quéré : un problème technique a été constaté sur les sièges à Keraudy, qu'en est-il par rapport à la sécurité du public ?

B. Gouerec : Une petite pièce va être remplacée.

H. Bellec : Les dispositions ont été prises pour que cela ne se renouvelle pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 18 avril 2016.

Le maire,

Le secrétaire de séance

Les conseillers municipaux